

L'appli carte Vitale, un nouveau format numérique et pratique

Depuis plus de 25 ans, la carte Vitale est un objet phare de la vie quotidienne des Français qui facilite la prise en charge de leurs frais de santé et le remboursement rapide par l'Assurance Maladie. Avec 87% des Français aujourd'hui équipés d'un smartphone¹, l'Assurance Maladie adapte ses services à ces nouveaux usages : c'est pourquoi elle propose désormais l'appli carte Vitale, un format dématérialisé sur smartphone, en complément de la version physique qui continue à exister.

Facile d'accès, simple d'utilisation, l'appli carte Vitale prolonge et complète les services de la carte « physique ». Utilisable depuis un smartphone, elle est dotée d'un **haut niveau de sécurité**, avec tous les avantages du numérique.

L'appli carte Vitale est désormais disponible sur l'ensemble de la Bourgogne et est déployée de manière progressive sur tout le territoire français.

L'APPLI CARTE VITALE, TOUJOURS À PORTÉE DE MAIN ET À JOUR



Son format dématérialisé offre des atouts supplémentaires à ceux de la carte Vitale physique. Les assurés restent naturellement libres ou non de l'utiliser, **elle ne vient ainsi pas remplacer la carte Vitale physique**.

Elle présente un **aspect pratique majeur, celui de l'avoir toujours sur soi**, dans son téléphone. L'appli carte Vitale limite ainsi les conséquences de l'oubli ou de la perte de la carte Vitale physique pour les assurés comme les professionnels de santé avec à la clé, la garantie d'avoir **moins de feuilles de soins papier à transmettre**.

De plus, l'appli carte Vitale offre la possibilité de **suivre ses dépenses de santé**. En effet, les décomptes des derniers paiements sont consultables sur l'application.



Autre atout clé, **la mise à jour des droits se fait automatiquement**, et ne nécessite pas de démarche spécifique de l'assuré qui n'a pas à se rendre en pharmacie pour la réaliser comme cela peut être le cas avec la version physique.



Dès 2026, l'assuré pourra intégrer son **assurance santé complémentaire** dans l'appli carte Vitale. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de présenter sa « carte de mutuelle ». Les professionnels de santé pourront donc, via l'application, réaliser du tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire. A terme, il sera également possible d'utiliser l'appli carte Vitale comme **moyen d'identification** pour se connecter à d'autres services santé comme Mon espace santé.



En cas de perte ou de vol de la carte Vitale physique, l'assuré peut, avec l'appli carte Vitale, continuer à l'utiliser pour la prise en charge de ses soins auprès des professionnels de santé, sans attendre la réception d'une nouvelle carte et sans rupture dans les remboursements rapides et automatisés de ses frais de santé.

UN SERVICE À LA FOIS SIMPLE ET SÉCURISÉ

L'appli carte Vitale est disponible **gratuitement** sous [Android \(Google Play\)](#) et [IOS \(App Store\)](#). Elle peut être activée par toute personne affiliée à un organisme de l'Assurance Maladie, de la MSA ou de la MGEN dans les 55 départements éligibles² où le déploiement est en cours, disposant d'un compte assuré et d'une pièce d'identité émise par l'État français ou une carte d'identité belge, espagnole ou portugaise.

L'activation de l'appli carte Vitale sur son smartphone se réalise à l'aide de sa carte Vitale et de sa pièce d'identité via un processus sécurisé.



Celui-ci vise notamment à vérifier l'identité de l'utilisateur (avec la comparaison des traits physiques de l'utilisateur entre un selfie vidéo fait par l'assuré et une vidéo de sa pièce d'identité, puis la validation par un opérateur humain) et à l'associer à son smartphone. A la fin de ce parcours, l'utilisateur doit choisir un code secret qui lui sera demandé à chaque utilisation. **Cela permet de s'assurer que la personne qui utilise l'appli carte Vitale est bien celle à qui elle a été délivrée.**

De plus, depuis le 18 mars 2025, **tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNI) peuvent, via l'application France Identité, obtenir de manière immédiate et en toute sécurité, leur carte Vitale en version dématérialisée sur smartphone.** Lors de l'activation de l'application carte Vitale, le smartphone reconnaît que l'assuré utilise France Identité, ce qui permet de vérifier son identité.

LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES GARANTIES

L'appli carte Vitale dispose du même niveau de sécurité que la carte physique, garanti par les pouvoirs publics. Elle est conforme à la réglementation RGPD sur le respect de la protection des données personnelles.



QUAND ET COMMENT L'UTILISER ?

Comme la carte Vitale dans sa version physique, l'appli carte Vitale contient **les renseignements nécessaires au remboursement des frais de santé.**

Une fois téléchargée et activée, elle est utilisable dans les mêmes situations que la carte Vitale physique auprès des professionnels de santé, lors d'une consultation médicale, pour la délivrance de médicaments à la pharmacie.

Lorsque l'utilisateur se rend chez un **professionnel de santé**, il lui suffit de **déverrouiller son appli à l'aide de son code secret.** Il présente ensuite son smartphone au professionnel de santé, qui va pouvoir la scanner :

- en lisant le QR Code affiché dans l'appli carte Vitale du patient ;
- ou en utilisant un lecteur compatible NFC, sur lequel l'utilisateur posera son smartphone.

L'équipement des professionnels de santé pour la prise en charge de l'appli carte Vitale étant progressif, les assurés sont invités à se munir également, par précaution s'ils ne sont pas certains de l'équipement du professionnel consulté, de leur carte Vitale physique.

²) Sont concernés l'ensemble des départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Créée en 1998, la carte Vitale c'est aujourd'hui :

- Plus de 1,5 milliard de feuilles de soins par an.
- Des remboursements rapides (1 semaine maximum) et un tiers payant facilité pour permettre aux assurés de ne pas avancer certains frais.
- Une télétransmission automatique des feuilles de soins auprès de sa caisse d'assurance maladie.

À PROPOS DE LA MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

Contact presse : communication.grprec@bourgogne.msa.fr

À PROPOS DE L'ASSURANCE MALADIE

Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous :
AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN